

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le lundi, 30 août 1999, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussièrès, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Suzanne Ferland-Campbell et Johanne Ste-Marie, représentantes du Comité de parents.

EST ABSENTE : madame Mireille Charbonneau.

ABSENCES MOTIVÉES : mesdames et messieurs Suzanne Chartrand, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux et Michel Pépin.

Assistent également à cette séance : madame Ginette Jacques, directrice générale, et messieurs Serge Dubé, directeur général adjoint, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire, Clément Page, secrétaire général et Claude St-Michel, directeur général adjoint.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-050-08-99

Il est proposé par monsieur Pierre Diamond d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal... (néant).
4. Affaires relatives au procès-verbal... (néant).
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Demandes de révision d'une décision.

7. Information.
8. Affaires diverses.
9. Parole au public.
10. Parole aux membres du Conseil.
11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL...

Néant.

4. AFFAIRES RELATIVES AU PROCÈS-VERBAL...

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Demandes de révision d'une décision touchant un élève

Huis clos

C-051-08-99

Il est proposé par monsieur Yvan Noël que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-052-08-99

Il est proposé par monsieur Yvan Noël que l'assemblée redevienne publique.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Johanie Barrette à l'école le Rucher ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-053-08-99

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Johanie Barrette à l'école le Rucher, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Mathieu Leblanc à l'école de la Mosaïque ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-054-08-99

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir l'élève Mathieu Leblanc à l'école de la Chanterelle, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Laurence Cornut à l'école Saint-Mathieu ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-055-08-99

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Laurence Cornut à l'école Saint-Mathieu, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Frédérick Bolduc-Chartrand à l'école les Marguerite ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-056-08-99

Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Frédérick Bolduc-Chartrand à l'école les Marguerite, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Laurence Tremblay-Chamberland à l'école l'Arpège ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-057-08-99

Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir l'élève Laurence Tremblay-Chamberland à l'école Aux-Quatre-Vents, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Jérémy Bergeron à l'école J.-P.-Labarre ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-058-08-99

Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Jérémy Bergeron à l'école J.-P.-Labarre, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Jérica L'Anglais à l'école de l'Envolée ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-059-08-99

Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Jérica L'Anglais à l'école de l'Envolée, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Sophie L'Espérance à l'école J.-P.-Labarre ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Pierre Diamond ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-060-08-99

Il est proposé par monsieur Pierre Diamond de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Sophie L'Espérance à l'école J.-P.-Labarre, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Jérôme Daneau-Pitre à l'école Père-Marquette ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Pierre Diamond ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-061-08-99

Il est proposé par monsieur Pierre Diamond de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Jérôme Daneau-Pitre à l'école Père-Marquette, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Philippe Haineault à l'école Arc-en-ciel ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Pierre Diamond ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-062-08-99

Il est proposé par monsieur Pierre Diamond de maintenir l'élève Philippe Haineault à l'école Aux-Quatre-Vents, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Carl D.-Tremblay à l'école la Farandole ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge ;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-063-08-99

Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir l'élève Carl D.-Tremblay à l'école Saint-Mathieu, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Alexandre D'Andrieu à l'école Aux-Quatre-Vents ;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité ;

C-064-08-99

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Alexandre D'Andrieu à l'école Aux-Quatre-Vents, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION

7.1 Centre administratif de Longueuil / offre de location

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, informe les membres du Conseil des derniers développements relatifs à une offre de location du centre administratif de Longueuil. Il fait état du mandat confié à un agent de développement immobilier pour la disposition des deux centres administratifs vacants.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur André Mc Nicoll fait part aux commissaires de sa participation à la conférence de presse de la FCSQ relativement au financement des commissions scolaires.

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente quelques suivis apportés à des récentes demandes du Conseil.

Un commissaire présente les difficultés rencontrées par un parent en rapport avec les frais chargés aux parents pour la surveillance des élèves au secondaire.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-065-08-99 Il est proposé par monsieur Yves Ballard de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire général

CP/ag

